



# Aménagement du territoire et développement local



Photo: Poivre - 1<sup>ère</sup> édition: 06/09



Animations :  
rejoignez les groupes



Formation



Agro-environnement



Bâtiment



Gestion du bois  
et de la haie



Cultures & Fourrages  
et produits cidricoles



Élevage



Conseil aux entreprises :  
Stratégie



Conseil aux entreprises :  
Technico-économique



Gestion administrative  
et de l'information

## Définir l'impact de servitudes et d'expropriation

La définition des préjudices subis par des exploitations agricoles dans le cadre d'une artificialisation des sols ou de la mise en œuvre de servitudes.



### Les atouts clés

- Accompagner pour faciliter des situations de négociations amiables entre propriétaires et maîtres d'œuvre (être vecteur de consensus et de dialogue).
- Proposer des solutions alternatives pour réduire les impacts d'une perte de potentiel de production agricole.
- Clarifier le cadre réglementaire et les étapes à respecter.



### Ce que nous vous proposons

- Des solutions "sur mesure" par rapport aux difficultés rencontrées :
  - en identifiant avec l'agriculteur les incidences des servitudes ou expropriations projetées sur l'ensemble du système d'exploitation.
  - en évaluant le coût des préjudices subis.
  - en assistant la demande d'indemnisation ou de compensation par de nouveaux équipements agricoles, auprès du maître d'ouvrage.



### Résultats

- Une liste détaillée des préjudices.
- Des solutions alternatives argumentées.
- Une clarification sur le paiement d'une indemnité évaluée à sa juste valeur et sur la mise en place de mesures compensatoires adaptées.
- Au besoin, un suivi de l'opération pendant toute la durée des procédures officielles et un accompagnement dans la mise en œuvre des solutions.

## Public

- Les acteurs du territoire devant mener des négociations pour implanter des infrastructures en dehors d'un aménagement foncier.

## Les +

- Une relation de confiance avec l'agriculteur et le maître d'œuvre.
- Un service de proximité pour faciliter la concrétisation et le suivi du projet.

## A savoir

- Une expérience riche : études technico-économiques relatives à la mise en place de périmètres de protection de captage d'eau ; études préalables à la mise en place de grands ouvrages (routes, voies ferrées...).

**Chambre d'Agriculture de la Manche**  
Maison de l'Agriculture  
Avenue de Paris  
50000 SAINT-LÔ Cedex  
Tél. 02 33 06 49 90  
territoire@manche.chambagri.fr  
www.manche.chambagri.fr

